

WAVESTONE

AVIS DE CONVOCATION

◇ Assemblée générale mixte

Mardi 5 décembre 2023 à 10h00

Pavillon Gabriel - 5, Avenue Gabriel - 75008 Paris



Édito



Pascal Imbert

Président - Directeur général

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous convions à l'Assemblée générale mixte de Wavestone qui se tiendra le **5 décembre 2023 à 10h00, au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel, 75008 Paris.**

Cette Assemblée générale marque la dernière étape menant à la finalisation du projet de rapprochement entre Wavestone et Q_PERIOR, visant à constituer un champion européen du conseil. Il vous appartient désormais, en tant qu'actionnaires de Wavestone, de vous prononcer sur la réalisation de cette opération à l'occasion de cette Assemblée.

Je vous invite à découvrir en page 04 le projet de rapprochement en détails.

Nous tiendrons cette Assemblée générale en présentiel. Cela signifie que les actionnaires qui le souhaitent pourront assister physiquement à l'Assemblée générale, poser leurs questions en séance, et voter en salle par l'intermédiaire d'un boîtier électronique.

Pour les actionnaires qui ne souhaiteraient ou ne pourraient pas y assister physiquement, la réunion sera retransmise en direct par visioconférence depuis un lien accessible sur le site internet de Wavestone. Ils auront alors la possibilité de poser des questions par écrit à la direction du cabinet. Ils pourront exprimer leur vote au préalable, soit par correspondance, soit par Internet sur la plateforme de vote sécurisé VOTACCESS, ou encore, voter en direct à distance.

Vous trouverez dans ce document l'ordre du jour, les projets de résolutions et l'ensemble des modalités pratiques de vote. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à nous adresser d'ores et déjà vos éventuelles questions par voie électronique via l'adresse **assemblee-generale@wavestone.com**.

Veuillez noter que la présente brochure, ainsi que toutes les informations et documents nécessaires pour vous permettre d'exercer vos droits d'actionnaires sont disponibles sur notre site internet, rubrique « Investisseurs », section « Assemblée générale ». N'hésitez pas à consulter régulièrement cet espace.

Comptant vivement sur votre participation, et au plaisir de vous retrouver très prochainement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, l'expression de nos meilleures salutations.

Sommaire

- 04 RAPPROCHEMENT ENTRE WAVESTONE ET Q_PERIOR :
LA CRÉATION D'UN CHAMPION EUROPÉEN DU CONSEIL
- 07 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
- 08 PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 05/12/2023
- 11 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 05/12/2023
- 12 PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS
- 14 COMMENT PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?
- 18 COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ?
- 19 MODALITÉS D'ADHÉSION À L'E-CONVOCATION



Rapprochement entre Wavestone et Q_PERIOR : la création d'un champion européen du conseil

Depuis 2019, Wavestone et Q_PERIOR ont établi un partenariat, non capitalistique, visant à développer des synergies commerciales en tirant parti de leurs complémentarités en termes de couvertures géographiques, de présences sectorielles et d'expertises.

Q_PERIOR, un cabinet de conseil de premier plan en business et IT

Q_PERIOR est un cabinet de conseil allemand, figurant parmi les leaders sur le marché germanophone (Allemagne, Suisse, Autriche).

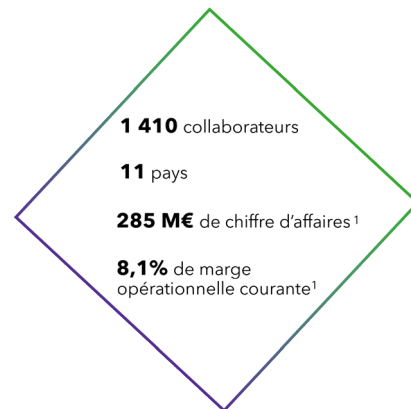
Q_PERIOR accompagne la transformation de ses clients en s'appuyant sur des expertises métier et technologiques de premier plan, telles que les processus cœur de métier, la digitalisation ou encore SAP. Le cabinet associe à ses compétences de conseil un savoir-faire d'implémentation de solutions, tout en restant centré sur des services à forte valeur ajoutée.

Avec un portefeuille de clients grands comptes de premier plan et de champions régionaux, Q_PERIOR jouit d'un positionnement stratégique sur le marché allemand, premier marché européen du conseil, ainsi que sur le marché suisse. Ses clients appartiennent aux secteurs de l'assurance, de la banque, du transport, de l'automobile, de l'industrie et du secteur public.

Forts du succès de cette collaboration, des valeurs partagées et de la proximité qui s'est instaurée entre les équipes, les deux cabinets ont élaboré un projet de rapprochement afin d'unir leurs forces.

La raison d'être de Q_PERIOR : devenir l'alternative la plus fiable aux acteurs globaux du conseil en management & IT, en plaçant l'humain et les valeurs au centre de toutes ses ambitions.

Q_PERIOR en chiffres



04

Un nouvel acteur du conseil avec un fort potentiel de croissance

Au cours des dernières années, sous l'effet de la pandémie et des bouleversements économiques et sociaux qui ont suivi (accélération du numérique, crise énergétique, irruption de l'urgence climatique), jamais le besoin de transformation au sein des grandes organisations n'a été aussi intense et aussi global. Ces enjeux stratégiques des grandes entreprises nécessitent des partenaires dotés d'une taille critique, d'un large portefeuille d'expertises, et d'un ADN international. C'est tout le sens de ce projet de rapprochement entre Wavestone et Q_PERIOR : proposer une réponse nouvelle à ces défis.

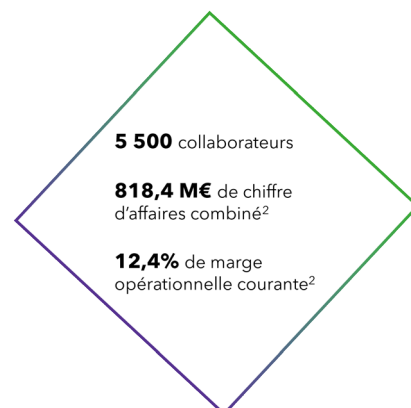
L'ambition commune de Wavestone et de Q_PERIOR est de bâtir un nouvel acteur, figurant dès le premier jour parmi les leaders des cabinets de conseil européens.

Ce nouvel acteur serait doté d'une palette de compétences particulièrement riche, fruit des expertises complémentaires des deux cabinets, à la fois technologiques et sectorielles. En combinant ces expertises à des savoir-faire de premier plan dans d'autres domaines transversaux clés, tels que la cybersécurité ou le développement durable, ce nouveau cabinet serait en mesure d'apporter des réponses complètes, couvrant les enjeux les plus critiques des transformations d'entreprises à venir.

Fort d'une position unique sur le marché européen, véritable alternative aux acteurs anglo-saxons, ce nouvel ensemble serait l'alliance de deux employeurs de référence sur chacun de leurs marchés respectifs, une véritable « *best place to work* » aux valeurs en phase avec les aspirations et les exigences des jeunes talents, permettant de renforcer son attractivité vis-à-vis de nouveaux collaborateurs et de les fidéliser.

Enfin, l'ensemble constitué de Q_PERIOR et de Wavestone se voudrait un cabinet éthique et citoyen, à la pointe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Le nouvel ensemble en chiffres

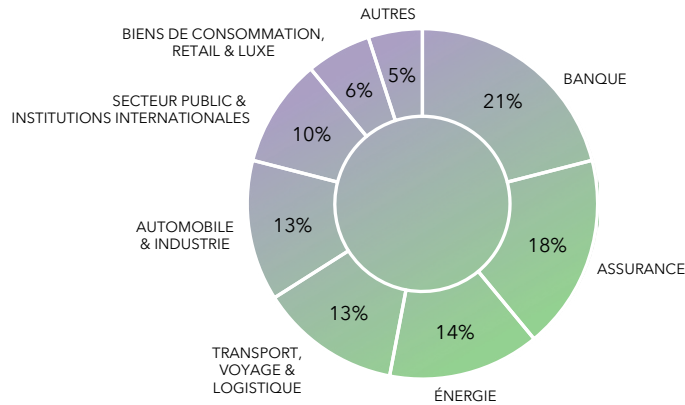


¹ Exercice clos au 31 décembre 2022, en normes comptables allemandes HGB.

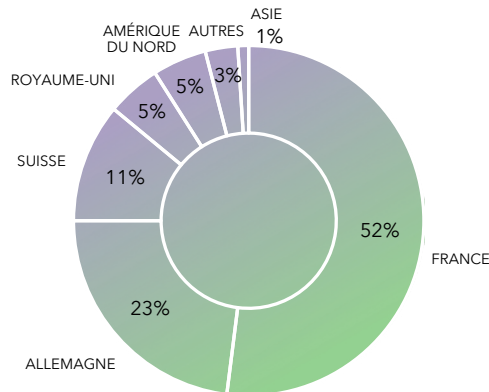
² Sur la base des chiffres IFRS combinés sur 12 mois au 31 mars 2023 pour Wavestone (audités) et au 31 décembre 2022 (non audités) pour Q_PERIOR.

Une complémentarité sectorielle et géographique

Répartition du chiffre d'affaires par secteur (du nouvel ensemble)



Répartition du chiffre d'affaires par géographie (du nouvel ensemble)



Un modèle de développement tourné vers la croissance, permettant de combiner rentabilité et performance extra-financière



Modèle de croissance
Une croissance moyenne de l'ordre de 15%, combinant croissance organique et externe

Développement international

sur deux zones géographiques principalement : Royaume-Uni et Etats-Unis, et consolidation des positions en Asie

Une plateforme ambitieuse pour des nouveaux talents et pour l'intégration future de nouveaux cabinets de conseil



Objectifs financiers

2025¹

De l'ordre de **1 Md€** de chiffre d'affaires / Au moins **130 M€** de résultat opérationnel courant

À plus long terme

Taux de croissance annuel moyen **15%**² / De l'ordre de **15%** de marge opérationnelle courante



Ressources humaines & RSE

Un employeur de référence, dans le haut des classements Great Place to Work® des principaux pays où il est présent

Sur les enjeux de responsabilité sociale, sociétale et environnementale : **top 5% des entreprises les plus performantes en matière de RSE**

¹ hors nouvelles acquisitions

² croissances organique et externe combinées

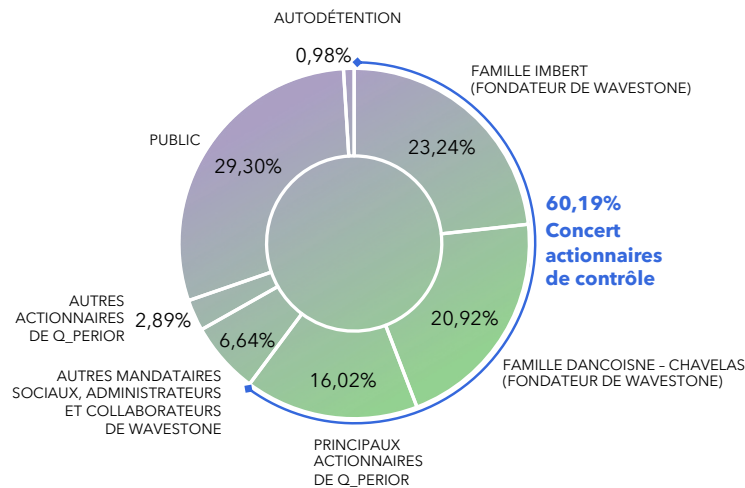
**Modalités du projet de rapprochement**

L'opération se traduirait par l'acquisition par Wavestone de 100% des actions composant le capital social de Q_PERIOR, sur la base d'une valeur d'entreprise de 330 M€¹, dont 321,9 M€ de valeur des capitaux propres (le « Prix Ferme ») et 8,1 M€ d'endettement financier net ajusté². Un complément de prix pouvant atteindre 35,0 M€ est conditionné au résultat opérationnel courant de Q_PERIOR au 31 mars 2024.

L'opération serait financée comme suit :

- 79,0% du prix ferme par émission d'actions nouvelles Wavestone sur la base d'un prix de référence de 54 € par action, soit un total de 4 709 840 actions nouvelles ;
- Le solde du prix ferme, soit 67,6 M€, et le cas échéant, le complément de prix pour un montant maximum de 35,0 M€, en numéraire sur les ressources disponibles de Wavestone.

À l'issue de l'opération, la répartition du capital de Wavestone serait la suivante :



Les principaux actionnaires de contrôle du nouvel ensemble, composés de la famille Imbert, représentée par Pascal Imbert, co-fondateur et Président-Directeur général de Wavestone, de la famille Dancoisne – Chavelas, représentée par Michel Dancoisne, co-fondateur de Wavestone, et des actionnaires majoritaires de Q_PERIOR, représentés par Karsten Höppner, co-fondateur et CEO de Q_PERIOR, formeraient une action de concert qui deviendrait le nouvel actionnaire de contrôle de Wavestone. Cette action de concert exercerait un contrôle

conjoint du nouvel ensemble et serait sous-tendue par un pacte d'actionnaires d'une durée de 10 ans témoignant d'un alignement fort et durable des actionnaires de contrôle du nouvel ensemble.

L'engagement des actionnaires de référence dans la stratégie de croissance du nouvel ensemble serait de plus renforcé par un mécanisme d'engagements de conservation de leurs titres Wavestone, sur une durée de 4 ans pour les actionnaires de l'action de concert.

¹ Hors complément de prix éventuel

² Incluant les dettes financières nettes, les éléments à caractère de dettes et environ 8 M€ correspondant à la valeur de certaines participations minoritaires détenues par des managers en charge du développement de certaines filiales de Q_PERIOR.



« Nous sommes convaincus que l'extraordinaire combinaison de facteurs favorables à ce rapprochement constitue une opportunité unique pour toutes les parties prenantes de Wavestone et de Q_PERIOR », déclare Karsten Höppner, co-fondateur et CEO de Q_PERIOR.



« Q_PERIOR est sans aucun doute le meilleur partenaire pour nous lancer dans un tel projet. Ensemble, nous pouvons nous fixer l'ambition de devenir un champion européen du conseil, d'envergure mondiale, à même d'accompagner les plus grandes entreprises dans leurs transformations globales » ajoute Pascal Imbert, co-fondateur et Président-Directeur général de Wavestone.

Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte

Wavestone réunit ses actionnaires en Assemblée générale mixte le 5 décembre 2023 afin de délibérer sur les sujets suivants :

Partie extraordinaire

- ◇ Approbation de l'apport en nature de 1 128 195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG au profit de la Société, de son évaluation et de sa rémunération (1^{ère} résolution) ;
- ◇ Approbation et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport à la Société de 1 128 195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG d'un montant de 117 746 euros et approbation des dispositions relatives à la prime d'apport et à son affectation – Émission corrélative de 4 709 840 actions ordinaires (2^{ème} résolution) ;
- ◇ Modification de l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport (3^{ème} résolution).

Partie ordinaire

- ◇ Nomination de Monsieur Karsten Höppner en qualité d'administrateur de la Société (4^{ème} résolution) ;
- ◇ Nomination de Madame Astrid Blechschmidt en qualité d'administratrice de la Société (5^{ème} résolution) ;
- ◇ Approbation de la politique de rémunération applicable à Monsieur Karsten Höppner au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2023 (6^{ème} résolution) ;
- ◇ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (7^{ème} résolution).

Il est précisé que concernant les première et deuxième résolutions relatives à l'approbation de l'Apport et de sa rémunération, les droits de vote du groupe majoritaire composé de Monsieur Pascal Imbert, Monsieur Michel Dancoisne et sa fille Madame Delphine Chavelas, et de leurs holdings familiales seront neutralisés afin qu'ils n'influencent pas le sens du vote et laissent les autres actionnaires se prononcer souverainement sur cette opération qui entraîne la mise en place d'une nouvelle gouvernance équilibrée entre les actionnaires majoritaires actuels de Wavestone et ceux de Q_PERIOR.



Projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte du 05/12/2023

Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

1^{ère} résolution : Approbation de l'apport en nature de 1 128 195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG au profit de la Société, de son évaluation et de sa rémunération

Résumé de la 1^{ère} résolution :

Objet :

Approuver l'apport en nature par les actionnaires de Q_PERIOR Holding AG à la Société de 1 128 195 actions de Q_PERIOR Holding AG, son évaluation d'un montant de 254 331 360 € et sa rémunération, soit l'attribution de 4 709 840 actions ordinaires nouvelles.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des deuxième et troisième résolutions, connaissance prise :

- i) du rapport du Conseil d'administration ;
- ii) du document d'exemption déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-34 de son règlement général ;
- iii) des rapports émis par le cabinet FINEXSI en qualité de commissaire aux apports sur la valeur des apports, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, et sur la rémunération de l'apport, conformément à la position-recommandation n° 2020-06 de l'Autorité des marchés financiers ;
- iv) des statuts actuels de la Société et des statuts de la Société après réalisation de l'apport en nature prévu par la présente résolution et tels que modifiés conformément à la troisième résolution ;
- v) du traité d'apport en nature établi par acte sous signature privée et conclu le 26 octobre 2023 entre les actionnaires apporteurs de la société Q_PERIOR Holding AG (les « **Apporteurs** ») et la Société (le « **Traité d'Apport** ») aux termes duquel les Apporteurs se sont engagés à apporter à la Société la pleine propriété d'un million cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-quinze (1 128 195) actions de Q_PERIOR Holding AG représentant 77,90% du capital de Q_PERIOR Holding AG (l'« **Apport** »), sous réserve notamment de certaines conditions suspensives, lesquelles ont toutes été accomplies ou levées à la présente date,
- vi) du fait que 299 831 actions représentant 20,70% du capital de Q_PERIOR Holding AG seront cédées concomitamment à l'Apport et que le solde d'actions demeure auto-détenu,

approuve conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'intégralité des termes et conditions du Traité d'Apport et, en conséquence, l'Apport selon la répartition figurant au Traité d'Apport ;

approuve l'évaluation des un million cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-quinze (1 128 195) actions de Q_PERIOR Holding AG apportées à la Société pour un montant total de deux cent cinquante-quatre millions trois cent trente-et-un mille trois cent soixante euros (254 331 360 €), soit une valeur unitaire d'environ deux cent vingt-cinq euros et quarante-trois centimes (225,43 €) par action apportée ;

approuve les modalités de la rémunération de l'Apport, aux termes desquelles les Apporteurs se verront attribuer, dès leur émission, un nombre de quatre millions sept cent neuf mille huit cent quarante (4 709 840) actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») dans les conditions prévues par le Traité d'Apport et selon la répartition y figurant ; et

en conséquence de ce qui précède, approuve purement et simplement l'Apport consenti à la Société.

2^{ème} résolution : Approbation et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport à la Société de 1 128 195 actions de la société Q_PERIOR Holding AG d'un montant de 117 746 euros et approbation des dispositions relatives à la prime d'apport et à son affectation – Émission corrélative de 4 709 840 actions ordinaires

Résumé de la 2^{ème} résolution :

Objet :

Constater la réalisation ou la levée des conditions suspensives visées à l'article 5 du Traité d'Apport.

Constater la réalisation définitive de l'apport en nature par les actionnaires de Q_PERIOR Holding AG à la Société de 1 128 195 actions de Q_PERIOR Holding AG.

Décider l'augmentation de capital de la Société consécutive à l'apport en nature, d'un montant nominal de 117 746 €, par émission de 4 709 840 actions ordinaires nouvelles et la création d'une prime d'apport de 254 213 614 €.

Décider de l'affectation de la prime d'apport.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des première et troisième résolutions, connaissance prise :

- i) du rapport du Conseil d'administration ;
- ii) des rapports émis par le cabinet FINEXSI en qualité de commissaire aux apports sur la valeur de l'Apport, conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, et sur la rémunération de l'Apport, conformément à la position-recommandation n° 2020-06 de l'Autorité des marchés financiers ;

conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce,

constate que l'ensemble des conditions suspensives visées à l'article 5 du Traité d'Apport ont été accomplies ou levées ;

constate l'approbation de la première résolution et, en conséquence, la réalisation définitive de l'Apport ;

décide d'augmenter le capital social de la Société et constate la réalisation définitive de cette augmentation de capital d'un montant nominal total de cent dix-sept mille sept cent quarante-six euros (117 746 €) par l'émission de quatre millions sept cent neuf mille huit cent quarante (4 709 840) Actions Nouvelles, émises en rémunération de l'Apport et attribuées aux Apporteurs ;

décide que la différence entre la valeur de l'Apport, soit deux cent cinquante-quatre millions trois cent trente-et-un mille trois cent soixante euros (254 331 360 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit cent dix-sept mille sept cent quarante-six euros (117 746 €), constitue une prime d'apport d'un montant de deux cent cinquante-quatre millions deux cent treize mille six cent quatorze euros (254 213 614 €) qui sera inscrite à un compte spécial « prime d'apport » au passif du bilan de la Société sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires ;

décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, afin de, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits, honoraires et impôts liés à l'Apport et l'augmentation de capital en résultant, sur le montant de la prime d'apport et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au nouveau seuil légalement requis compte tenu du nouveau montant du capital social ;

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles dans le cadre de la constatation ou de la réalisation de l'Apport et de l'augmentation de capital en résultant et y donner effet, et notamment pour demander l'admission des actions nouvelles ainsi créées aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

3^{ème} résolution : Modification de l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport

Résumé de la 3^{ème} résolution :

Objet :

Modifier l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société consécutivement à l'apport en nature par les actionnaires de Q_PERIOR Holding AG à la Société de 1 128 195 actions de Q_PERIOR Holding AG et l'augmentation de capital de la Société en résultant, d'un montant nominal de 117 746 € par émission de 4 709 840 actions nouvelles.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des première et deuxième résolutions,

décide de modifier l'article 6 « Capital social » des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction

ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 504 912,30 €, il est composé de 20 196 492 actions de même catégorie.

Nouvelle rédaction

ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 622 658,30 €, il est composé de 24 906 332 actions de même catégorie.

décide que le Conseil d'administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, à l'effet de procéder à toutes les formalités utiles ou nécessaires pour la réalisation de la modification statutaire décidée par la présente résolution.



Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

4^{ème} résolution : Nomination de Monsieur Karsten Höppner en qualité d'administrateur de la Société

Résumé de la 4^{ème} résolution :

Objet :

Nommer Monsieur Karsten Höppner en qualité d'administrateur.

Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, sous réserve de l'adoption des première, deuxième et troisième résolutions,

décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Karsten Höppner pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Monsieur Karsten Höppner a déclaré accepter cette nomination, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

5^{ème} résolution : Nomination de Madame Astrid Blechschmidt en qualité d'administratrice de la Société

Résumé de la 5^{ème} résolution :

Objet :

Nommer Madame Astrid Blechschmidt en qualité d'administratrice.

Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, sous réserve de l'adoption des première, deuxième et troisième résolutions,

décide de nommer en qualité d'administratrice Madame Astrid Blechschmidt, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Madame Astrid Blechschmidt a déclaré accepter cette nomination, n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

6^{ème} résolution : Approbation de la politique de rémunération applicable à Monsieur Karsten Höppner au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2023

Résumé de la 6^{ème} résolution :

Objet :

Approuver les éléments de la politique de rémunération de Monsieur Karsten Höppner au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, sous réserve de l'adoption de la quatrième résolution, et sous la condition suspensive de la nomination de Monsieur Karsten Höppner en qualité de Directeur Général Délégué de la Société par le Conseil d'administration,

approuve la politique de rémunération de Monsieur Karsten Höppner, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2023, telle que présentée dans le rapport précité.

7^{ème} résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Résumé de la 7^{ème} résolution :

Objet :

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Renseignements relatifs aux nouveaux membres du Conseil d'administration dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale mixte du 05/12/2023



Karsten Höppner

Nationalité allemande
56 ans

Fonction principale exercée au sein de Q_PERIOR :
CEO de Q_PERIOR

Autres mandats et fonctions en cours hors de la société Q_PERIOR :
NA

Autres mandats expirés au cours des cinq dernières années :
NA

Expérience professionnelle :
Karsten Höppner est Partner, CEO et co-fondateur de la société de conseil en IT et management Q_PERIOR. Depuis sa création en 1995, il a grandement contribué au développement de l'entreprise jusqu'à sa position actuelle. Il a débuté sa carrière en 1992 chez Andersen Consulting (aujourd'hui Accenture) après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'université des sciences appliquées de Berlin et un MBA à l'université d'État de Pennsylvanie.

Au-delà de ses fonctions de direction générale au sein de Q_PERIOR, Karsten Höppner est un consultant expérimenté, doté d'une solide compétence dans la gestion de vastes programmes de transformation à l'échelle internationale et d'une expertise approfondie dans le domaine de l'assurance. Il est passionné par l'humain et s'efforce de donner à chaque collaborateur de Q_PERIOR les meilleures chances de réaliser son plein potentiel.

Nombre d'actions Wavestone détenues :
Au titre des première et deuxième résolutions de la présente Assemblée générale, il est prévu que Monsieur Karsten Höppner reçoive 810 337 actions Wavestone.



Astrid Blechschmidt

Nationalité allemande
53 ans

Fonction principale exercée au sein de Q_PERIOR :
Partner Q_PERIOR

Autres mandats et fonctions en cours hors de la société Q_PERIOR :
NA

Autres mandats expirés au cours des cinq dernières années :
NA

Expérience professionnelle :
Diplômée de l'Université des sciences appliquées de Munich en administration des affaires, Astrid Blechschmidt a plus de 25 ans d'expérience dans les sociétés de conseil en systèmes d'information.

Elle a débuté sa carrière en tant que consultante en IT dans le secteur de la mobilité, du transport et de la logistique. En 2010, Astrid a été nommée directrice du département des ventes «Travel, Transport & Logistics» de T-Systems Switzerland, une société de Deutsche Telekom. En 2014, elle est devenue PDG de T-Systems Data Migration Consulting AG, une société de conseil de Deutsche Telekom en Suisse.

En 2016, Astrid Blechschmidt a rejoint Q_PERIOR AG, à Munich. Elle est Partner et responsable du secteur Voyage, transport et logistique. Elle est également en charge du compte Deutsche Bahn.

Les principales compétences d'Astrid Blechschmidt concernent la vente, qu'elle enseigne à d'autres collaborateurs dans différents bureaux. Elle est active dans de nombreux domaines : elle a notamment défini le programme de formation à la vente et son implémentation, elle a lancé une initiative en faveur de la diversité, et elle accompagne en tant qu'ambassadrice le processus de promotion des nouveaux Associate Partners et Partners. Enfin, Astrid Blechschmidt est responsable de l'organisation du Q_AWARD, récompensant des réalisations commerciales et des projets de premier plan.

Nombre d'actions Wavestone détenues :
Au titre des première et deuxième résolutions de la présente Assemblée générale, il est prévu que Madame Astrid Blechschmidt reçoive 12 520 actions Wavestone.



Présentation du Conseil d'administration et de ses Comités

(composition au 31/10/2023)



Pascal Imbert
Président - Directeur général



Patrick Hirigoyen
Directeur général délégué



Michel Dancoisne
(représentant de FDCH)
Administrateur



Marie-Ange Verdickt
Administratrice référente
indépendante



Christophe Aulnette
Administrateur indépendant



Véronique Beaumont
Administratrice indépendante



Florence Didier-Noaro
Administratrice indépendante



Marlène Ribeiro
Administratrice indépendante



Rafaël Vivier
Administrateur indépendant



Pierre Allard
Administrateur
représentant les salariés actionnaires



Benjamin Clément
Administrateur
représentant les salariés



Emilie Salas
Administratrice
représentant les salariés

2/3
d'administrateurs indépendants
(hors représentants des salariés
et salariés actionnaires)

44%
représentation des femmes
(hors représentants des salariés
et salariés actionnaires)

Comité d'audit



Marie-Ange Verdickt
Administratrice indépendante
Présidente du Comité d'audit



Véronique Beaumont
Administratrice indépendante



Florence Didier-Noaro
Administratrice indépendante



Michel Dancoisne
(représentant de FDCH)
Administrateur



Emilie Salas
Administratrice représentant les
salariés

Comité des rémunérations et des nominations



Rafaël Vivier
Administrateur indépendant
Président du Comité des
rémunérations et des
nominations



Michel Dancoisne
(représentant de FDCH)
Administrateur



Benjamin Clément
Administrateur
représentant les salariés



Marlène Ribeiro
Administratrice
indépendante

Comité RSE



Marlène Ribeiro
Administratrice indépendante
Présidente du Comité RSE



Marie-Ange Verdickt
Administratrice indépendante



Pierre Allard
Administrateur
représentant les salariés
actionnaires



Rafaël Vivier
Administrateur indépendant



Comment participer et voter à l'Assemblée générale ?

Comment participer et voter à l'Assemblée générale ?

Qui peut participer à l'Assemblée générale ? Vous disposez du droit de participer à l'Assemblée si vous possédez des titres Wavestone, au nominatif ou au porteur, et si ces titres sont inscrits auprès de Wavestone ou dans les comptes de titres au porteur au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 1^{er} décembre

2023 à zéro heure, heure de Paris. Si vous possédez des titres Wavestone au porteur, la possession de ces titres doit être justifiée par une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et mise en annexe de votre formulaire de vote à distance ou de votre procuration de vote.

Option 1 : vous souhaitez être présent personnellement et physiquement à l'Assemblée

Vous devez demander une carte d'admission de la façon suivante :



Par voie postale

◇ **Vous êtes actionnaire au nominatif**

Faites parvenir votre demande de carte d'admission à Uptevia (voir adresse ci-après) ou présentez-vous le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

◇ **Vous êtes actionnaire au porteur**

Demandez à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.



Par voie électronique

◇ **Vous êtes actionnaire au nominatif**

Connectez-vous à la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.

◇ **Vous êtes actionnaire au porteur**

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.



Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée. Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous pouvez contacter le numéro
+33 1 57 78 34 44

Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte. Il vous faudra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Wavestone et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

Option 2 : vous souhaitez participer par voie de visioconférence à l'Assemblée

Les actionnaires désirant participer personnellement à l'Assemblée générale par voie de visioconférence devront procéder de la façon suivante :

◆ Pour l'actionnaire dont le prestataire DMI/MMA possède l'adresse e-mail et le numéro de téléphone portable :

- L'actionnaire recevra avant le début de l'Assemblée générale un courrier électronique avec un lien pour se connecter à la plateforme AGD™. L'actionnaire devra saisir le « code NIP » (Numéro d'identification Personnel) reçu par SMS.
- Une fois identifié, l'actionnaire pourra signer électroniquement la feuille de présence, et :
 - assister à distance à l'Assemblée ;
 - poser des questions écrites ;
 - voter en séance les résolutions de l'Assemblée.

◆ Pour l'actionnaire dont le prestataire DMI/MMA ne possède ni adresse e-mail / ni numéro de téléphone portable :

- À la date de l'Assemblée générale, l'actionnaire pourra se connecter sur Internet à la plateforme AGD™ à partir de 8h00 (heure de Paris), à l'adresse suivante : <https://agd.dmiart.com/wavestone> (Le lien sera également disponible sur le site Internet de Wavestone). **Il est recommandé de se connecter au moins 20 minutes avant le début de l'Assemblée générale, afin de procéder à l'émargement en ligne.**

- L'actionnaire procédera à l'émargement en ligne, selon deux possibilités :
- en saisissant les 7 derniers chiffres de son code de référence VOTACCESS, s'il a utilisé VOTACCESS pour s'inscrire à l'Assemblée générale (voir ci-dessus pour la procédure d'inscription à VOTACCESS) ;
- en saisissant ses données personnelles (civilité, prénom, nom et adresse) dans tous les autres cas.

Il est recommandé aux actionnaires de prendre connaissance préalablement à l'Assemblée générale des procédures d'émargement en ligne, disponibles à l'adresse suivante : www.wavestone.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/comment-participer-une-assemblee-generale/.

- Une fois identifié, l'actionnaire pourra signer électroniquement la feuille de présence, et :
 - assister à distance à l'Assemblée ;
 - poser des questions écrites ;
 - voter en séance les résolutions de l'Assemblée.

Pour tout problème de connexion, les actionnaires sont invités à prendre contact avec DMI/MMA au centre d'appel 01 86 47 13 99 (appel non surtaxé).

Il est de la responsabilité de l'actionnaire de s'assurer que toutes les informations requises pour participer à l'Assemblée générale par voie de visioconférence sont valides, complètes et déchiffrables.



Option 3 : vous souhaitez voter ou donner procuration par internet

Vous avez la possibilité de transmettre vos instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

◇ Vous êtes actionnaire au nominatif

Accédez au site VOTACCESS via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS. Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée (en haut et à droite de votre formulaire de vote par correspondance papier ou sur la convocation électronique).

◇ Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

CAS 1 : votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS

Identifiez-vous sur le portail internet de votre établissement teneur de compte. Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

CAS 2 : votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS

Vous pouvez envoyer des notifications de désignation ou révocation de mandats à l'adresse **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com**, en donnant les éléments suivants : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et si possible l'adresse du mandataire. Toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée. Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia (voir adresse ci-après).

Précisions sur le vote par internet

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 14 novembre 2023 à 10h00. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, soit le 4 décembre 2023 à 15h00, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Option 4 : vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration par voie postale

Pour voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire, vous devez procéder de la façon suivante :

◆ Vous êtes actionnaire au nominatif

Renvoyez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui vous sera adressé avec la convocation Uptevia, à Uptevia (voir adresse ci-après).

◆ Vous êtes actionnaire au porteur

Demandez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée et au plus tard le sixième jour précédant la tenue de l'Assemblée.

Une fois complété, retournez ce formulaire à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Uptevia (voir adresse ci-après).

NB : Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les désignations ou révocations de mandataires devront être reçus par la société ou le service Assemblées générales d'Uptevia, mandaté par Wavestone, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Coordonnées Uptevia

Uptevia – Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex - Tél. : +33 1 57 78 34 44 - ct-contact@uptevia.com

Questions écrites et autres facultés des actionnaires

◆ Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

En tant qu'actionnaire, vous avez la faculté de poser des questions par écrit à la direction de Wavestone, selon les modalités décrites dans l'Avis de convocation (BALO). Vous pouvez nous communiquer vos demandes par mail jusqu'au 29 novembre 2023, à l'adresse suivante : assemblee-generale@wavestone.com, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président – Directeur général, au siège : Tour Franklin 100-101 terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex France.

◆ Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce ou les associations d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-44 du Code de commerce ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution. Ces points ou ces projets de résolution sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur. Pour en savoir plus sur les modalités d'exercice de cette faculté et sur les documents à joindre à la demande, consultez les modalités de participation à l'Assemblée de l'Avis de convocation (BALO). Pour plus de détails sur les modalités de participation à l'Assemblée générale, consultez l'Avis de convocation à l'AGM (BALO) : www.wavestone.com - espace Investisseurs - section « Assemblée générale ».



Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ?

Ce formulaire est disponible sur le site web Wavestone : www.wavestone.com - Espace Investisseurs - section « Assemblée générale » - Documents Assemblée générale

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form

1

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

WAVESTONE

Société anonyme au capital de 504 912,30 euros
Siège social : Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu
92042 Paris la Défense Cedex
377 550 249 RCS Nanterre

Assemblée Générale Mixte

Du mardi 5 décembre 2023 à 10 heures

Au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel, 75008 Paris
(Retransmission en direct par visioconférence sur le site internet de la Société)

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nominatif / Registered

Parteur / Bearer

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

2

A

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this , for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	I	J
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting
- Je m'abstiens. / I abstain from voting
- Je donne procuration [cf. au verso verso (4)] à M. / Mme ou Mlle. Raison Sociale pour voter en mon nom
I appoint [see reverse (4)] M. / Mrs or Miss. Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:
à la banque / to the bank sur 1^{ère} convocation / on 1st notification **02/12/2023** sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

B

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

See reverse (3)

C

JE DONNE POUVOIR À :

Cf. au verso (4)

I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

3

Date & Signature

4

1 Cochez cette case si vous souhaitez être présent à l'Assemblée générale ; sinon, remplissez l'une des 3 options (A, B, C).

2 Rien remplir ici mais, si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez envoyer ce formulaire à votre établissement financier teneur de compte et lui demander d'y joindre une attestation de participation.

3 Inscrivez ici votre nom, prénom et vos coordonnées ou vérifiez si les éléments mentionnés sont exacts.

4 Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Option A Pour voter par correspondance, cochez cette case et suivez les instructions.

Attention, il vous est demandé de cocher les cases des résolutions que vous ne souhaitez PAS approuver.

Option B Pour donner pouvoir au Président, cochez ici.

Option C Pour donner pouvoir à un tiers qui sera présent à l'Assemblée, cochez ici et inscrivez son nom et ses coordonnées.

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale / If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

Modalités d'adhésion à l'e-convocation



ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, OPTEZ POUR LA CONVOCATION ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Wavestone vous propose d'opter pour l'e-convocation, à savoir la réception par courrier électronique de votre convocation et des documents relatifs aux Assemblées générales.

POUR OPTER POUR CE SERVICE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE ESPACE ACTIONNAIRE :

<https://www.investor.uptevia.com>

Votre identifiant est inscrit sur le formulaire de vote par correspondance joint.

Votre adhésion sera valable pour les Assemblées générales postérieures
à celle du 5 décembre 2023.

Relation Investisseurs Uptevia

+33 1 57 78 34 44 (Paris) / ct-contact@uptevia.com



Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Pour ce faire, remplir le formulaire suivant et le retourner à : Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex.

WAVESTONE

Société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 504 912,30 euros
Siège social : Tour Franklin – 100-101, Terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense Cedex
377 550 249 RCS Nanterre

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R.225-88 du Code de commerce)

Je soussigné(e) _____

NOM _____

Prénoms _____

Adresse _____

Adresse électronique _____

Propriétaire de _____ ACTION(S) de la société Wavestone demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du **5 décembre 2023**, tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à _____ le _____

Signature

Crédit photos : Wavestone, Xavier Renaud


Conception & réalisation : ACTUS



WAVESTONE
Tour Franklin
100-101, terrasse Boieldieu
92042 Paris La Défense Cedex
France

Tél : + 33 1 49 03 20 00

www.wavestone.com

 @wavestone_